

Lire le manuscrit médiéval

LISTE DES CONTRIBUTEURS

(en italiques, ceux qui ont contribué à la révision)

IRHT

Institut de recherche
et d'histoire des textes

Sébastien BARRET, section de diplomatie
André BINGELLI, section grecque et de l'Orient chrétien
Philippe BOBICHON, section hébraïque
Anne BOUD'HORS, section grecque et de l'Orient chrétien
Caroline BOURLET, section de diplomatie
Matthieu CASSIN, section grecque et de l'Orient chrétien
Michèle DUKAN, section hébraïque
Sonia FELLOUS, section hébraïque
Françoise FERY-HUE, section de l'humanisme
Jean-Marie FLAMAND, section de l'humanisme
Paul GÉHIN, section grecque et de l'Orient chrétien
Jean-François GENEST, section de codicologie, histoire des bibliothèques et héraldique
Marc GEOFFROY, section arabe
Bénédicte GIFFARD, section de codicologie, histoire des bibliothèques et héraldique
Maria GIRRADO, section latine
Caroline HEID, section latine
Geneviève HUMBERT, section arabe
Judith KOGEL, section hébraïque
Anne-Françoise LABIE-LEURQUIN, section romane
Guy LANOË, section de paléographie latine
Jean LONGÈRE, section latine
Denis MUZERELLE, section de paléographie latine
Donatella NEBBIAI, section de codicologie, histoire des bibliothèques et héraldique
Judith OLSZOWY-SCHLANGER, section hébraïque
Dominique POIREL, section latine
Claudia RABEL, section des manuscrits enluminés
Muriel ROILAND, section arabe
Jean-Pierre ROTHSCHILD, sections hébraïque et latine
Jacques-Hubert SAUTEL, section grecque et de l'Orient chrétien
Marie-Laure SAVOYE, section romane
Colette SIRAT, section hébraïque
Patricia STIRNEMANN, section des manuscrits enluminés
Dominique STUTZMANN, section de paléographie latine
Hanno WIJSMAN, section de codicologie, histoire des bibliothèques et héraldique
Monique ZERDOUN, section hébraïque
Avec le concours de
Marie-Geneviève GUESDON, Bibliothèque nationale de France

Sous la direction de

PAUL GÉHIN

Lire le manuscrit médiéval

Observer et décrire

Deuxième édition

COLLECTION U

Histoire

Document de couverture : Cornelius Nepos découvre dans une armoire l'*Histoire de Troie* de Darès le Phrygien. Illustration tirée du *Roman de Troie*, de Benoît de Sainte-Maure, Paris, Bibliothèque nationale de France, ms. fr. 782 (Venise ou Padoue, vers 1340-1350), f. 2v. © BnF

Le pictogramme qui figure ci-contre mérite une explication. Son objet est d'alerter le lecteur sur la menace que représente pour l'avenir de l'écrit, particulièrement dans le domaine de l'édition technique et universitaire, le développement massif du photocopillage.

Le Code de la propriété intellectuelle du 1^{er} juillet 1992 interdit en effet expressément la photocopie à usage collectif sans autori-

sation des ayants droit. Or, cette pratique s'est généralisée dans les établissements

d'enseignement supérieur, provoquant une baisse brutale des achats de livres et de revues, au point que la possibilité même pour

les auteurs de créer des œuvres nouvelles et de les faire éditer correctement est aujourd'hui menacée.

Nous rappelons donc que toute reproduction, partielle ou totale, de la présente publication est interdite sans autorisation de l'auteur, de son éditeur ou du Centre français d'exploitation du

droit de copie (CFC, 20, rue des Grands-Augustins, 75006 Paris).



© Armand Colin, 2005, 2017 pour la présente édition

Armand Colin est une marque de
Dunod Éditeur, 11 rue Paul Bert 92240 Malakoff

ISBN : 978-2-200-61853-7

www.armand-colin.com

Le Code de la propriété intellectuelle n'autorisant, aux termes de l'article L. 122-5, 2° et 3° a), d'une part, que les « copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective » et, d'autre part, que les analyses et les courtes citations dans un but d'exemple et d'illustration, « toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite » (art. L. 122-4).

Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait donc une contrefaçon sanctionnée par les articles L. 335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

Abréviations

Arch. nat.	Archives nationales (Paris)
Arch. dép.	Archives départementales
Bibl., -bibl.	Bibliothèque (fr.), Biblioteca (it.), Bibliotek (dan.), Bibliothek (néerl), Bibliotek (dan.), Biblioteka (pol.), -bibliothek (all.)
BnF	Bibliothèque nationale de France
Libr.	Library

Avant-propos à la deuxième édition

LA PUBLICATION D'UNE NOUVELLE ÉDITION de *Lire le manuscrit médiéval* est le signe du succès de cet ouvrage, douze ans après sa première parution et dans l'année qui voit célébrer le quatre-vingtième anniversaire de la fondation de l'Institut de recherche et d'histoire des textes. Mais, depuis 2005 la révolution numérique a bouleversé l'accès au livre manuscrit, devenu consultable de manière massive. En France, l'IRHT est l'un des acteurs de ce mouvement, par ses campagnes de reproduction dans les bibliothèques, menées en accord avec le ministère de la Culture, et dont l'on peut mesurer les progrès grâce à la *Bibliothèque virtuelle des manuscrits médiévaux* <<http://bvmm.irht.cnrs.fr/>>, dont les horizons dépassent de plus en plus ceux du territoire national. Les bases de données thématiques, les catalogues informatisés, les bibliographies et outils de description en ligne sont aussi à la portée de tous, et toujours plus en accès libre. Dans ces conditions, était-il utile de publier à nouveau ce manuel sur papier ; comment réviser son information et jusqu'à quel point ? Le parti suivi ne pouvait être qu'une cote mal taillée. Dans la plupart des cas, le texte des chapitres est resté inchangé. Seul le chapitre 3 a subi des modifications importantes ; les chapitres 2 et 7 ont été retouchés. L'effort principal a porté sur la bibliographie, où l'on s'est efforcé d'intégrer les apports les plus significatifs de ces dernières années, sans se cacher que la multiplication des titres, en grande partie liée à l'explosion des « Manuscript Studies », rend l'exercice un peu vain : ce pourquoi la mise à jour la plus efficace est dans la consultation régulière des livrets d'initiation au manuscrit, que l'IRHT publie en ligne à l'occasion du stage qu'il organise chaque automne <<http://www.irht.cnrs.fr/formation>>. Il faut aussi puiser dans les informations régulièrement renouvelées offertes par le site *Menestrel* (*Médiévistes sur le net : sources, travaux et références en ligne*, <http://www.menestrel.fr>) et, de plus en plus, dans les ressources offertes par le portail de l'« Équipement d'excellence » *Biblissima. Observatoire du*

patrimoine écrit du Moyen Âge et de la Renaissance <<http://biblissima-condorcet.fr/>>, dont l'IRHT est l'un des partenaires majeurs.

La présente édition n'apporte donc pas de nouveautés de fond par rapport à la précédente. C'est aussi qu'il ne faut pas perdre de vue l'objet du livre, qui tient dans son sous-titre : observer, décrire. Pas plus qu'en 2005, les pages qui suivent ne prétendent fournir une histoire du livre manuscrit, qui existe ailleurs, mais elles visent à « l'éducation du regard », pour reprendre l'heureuse expression de l'avant-propos à la première édition. Former l'œil est même devenu d'autant plus nécessaire que, pour être devenu plus accessible, l'objet manuscrit n'en est pas pour autant plus aisément compréhensible à qui ne dispose pas des clés pour l'étudier avec intelligence et profit. Une des heureuses conséquences de la numérisation est dans la floraison des travaux universitaires fondés sur la consultation directe du livre manuscrit ou de son avatar. Ce retour à la source ne peut qu'être encouragé. Mais il lui faut un guide. L'ambition de *Lire le manuscrit médiéval* reste en ce sens inchangée : puisse l'ouvrage rendre dans les années à venir les mêmes services qu'il a rendus par le passé.

François Bougard
Directeur de l'IRHT

Avant-propos

L'INSTITUT DE RECHERCHE ET D'HISTOIRE DES TEXTES avait publié en 1977 un *Guide pour l'élaboration d'une notice de manuscrit*, qui est depuis longtemps épuisé. Le présent ouvrage se situe dans le prolongement de ce *Guide*, mais, par sa conception et ses dimensions, il affiche de toutes autres ambitions que celle d'une simple mise à jour. L'ancien *Guide* se présentait en effet comme une modeste brochure d'une cinquantaine de pages, pour partie dactylographiées, pour partie manuscrites, les pages de gauche contenant les éléments de l'analyse, celles de droite les exemples. Rédigé à l'époque où se développait l'informatique et destiné à être d'abord un outil interne à l'IRHT, il exprimait l'espoir que les techniques nouvelles allaient permettre de traiter plus rationnellement la masse documentaire accumulée par les différentes sections de cet institut. Après plusieurs décennies de pratique, le rapport à l'informatique a changé ; certains espoirs naïfs se sont évanouis ; nous avons pu mesurer combien il était difficile de définir des normes et de les faire accepter par tous. C'est pourquoi nous avons décidé de prendre de la distance par rapport à cette préoccupation et refusé de nous enfermer dans une problématique trop étroite, dominée par le souci de la normalisation. Nous avons cherché à être plus didactiques que normatifs et à faire partager au lecteur l'expérience acquise par l'IRHT en matière de manuscrits.

L'objet du nouveau manuel est plus précisément le codex, une forme particulière de livre qui s'est imposée dans l'ensemble du bassin méditerranéen vers le IV^e siècle de notre ère, et qui demeure le modèle des livres actuels. Le rouleau antique sera évoqué brièvement, en annexe, surtout dans ses survivances (rouleaux de la Tora) ou ses métamorphoses (rouleaux à développement vertical). De même que le codex n'a pas totalement fait disparaître le rouleau, de même l'invention de l'imprimerie n'a pas entraîné immédiatement la fin du livre manuscrit. Dans certaines régions, la copie des manuscrits s'est poursuivie jusqu'à l'époque moderne, en prenant parfois pour modèle des éditions imprimées. Il n'en demeure pas moins que la période considérée ici couvre plus particulièrement les treize siècles qui vont de l'Antiquité tardive à la Renaissance. La circulation constante des

manuscripts, véhicules des textes, donc des idées, autour de la Méditerranée pendant cette période a contribué à dessiner un espace dont les différents éléments présentent de nombreuses similitudes. C'est sur un fonds commun hérité de l'Antiquité que les particularismes se sont développés, que des réponses différentes ont été apportées ou que des améliorations ont été introduites.

En voulant dépasser certains clivages qui peuvent paraître irréductibles, comme ceux de la langue ou de l'écriture, nous avons cherché à rendre sensibles la réalité et la richesse des échanges. Ce faisant, nous pouvions nous appuyer sur l'expérience de l'IRHT, dont l'activité s'organise autour de cinq pôles linguistiques : grec, latin, hébreu, arabe et langues romanes. Cette approche ouverte et plurielle constitue une autre caractéristique de ce manuel. De nos jours, l'éditeur de textes grecs, par exemple, ne peut plus négliger les traductions anciennes, latines ou orientales, lorsqu'elles existent. Le cloisonnement n'est pas davantage de mise pour tous ceux qui s'intéressent aux techniques de fabrication des livres à la fin de l'Antiquité et au Moyen Âge. L'histoire nous apporte de nombreux exemples où langues et cultures sont imbriquées, où les élites et certaines parties de la population ont des compétences linguistiques variées. Cela se répercute jusque sur la confection des livres. Le chrétien arabe melkite, resté attaché à la foi chalcédonienne de l'empereur de Byzance, aura tendance à fabriquer ses livres à la manière byzantine, au moins à époque ancienne (utilisation de quaternions, respect de la règle de Gregory, signatures des cahiers en onciale grecque), et l'enlumineur hébreu, actif dans l'Occident chrétien, adoptera les techniques et les thèmes de son milieu ou fera appel à des artistes extérieurs à sa confession. Justifiée par l'histoire, l'approche adoptée ici répond aussi aux exigences de la recherche actuelle, qui manifeste un intérêt croissant pour de tels échanges et pour les transferts culturels qu'ils impliquent : dans cette perspective, nous indiquons, pour les manuscrits musulmans, la double datation (ère de l'hégire/ère chrétienne). Nous espérons que ce manuel pourra rendre service à tous ceux qui s'aventurent hors du champ étroit de leur discipline d'origine.

Une dernière caractéristique du manuel est de considérer le manuscrit de façon globale. Il l'examine en effet sous tous ses aspects, à la fois comme objet matériel, comme support de textes et comme témoin historique. Le manuscrit est un objet unique, mais un objet multiforme, aux fonctions variées : didactique, esthétique, historique, politique. Notre ouvrage n'est donc pas un simple manuel de codicologie, à moins de donner au terme de codicologie son extension maximale. Les neuf chapitres qui le composent suivent approximativement les différentes étapes de la vie d'un manuscrit, depuis sa confection jusqu'à son intégration dans le fonds de bibliothèque où il est maintenant déposé. Il va sans dire que, pour les besoins de l'analyse,

il sera souvent nécessaire de distinguer des éléments étroitement liés entre eux. La longueur remarquable du chapitre 7, consacré à la description du contenu, invite cependant à ne pas perdre de vue l'essentiel, à savoir qu'un manuscrit a pour fonction principale, dans la plupart des cas, de transmettre des textes.

La collection qui accueille ce manuel est destinée en priorité aux étudiants de l'enseignement supérieur, préparant un master ou un doctorat, mais l'ouvrage ne se limite pas à ce public, nécessairement réduit ; il s'adresse à tous ceux qui ont un contact avec les manuscrits : philologues préparant une édition critique, conservateurs, catalogueurs, restaurateurs, historiens de l'art, historiens des idées et des cultures. Son mode de rédaction à plusieurs mains, son ouverture à différentes aires culturelles et linguistiques constituent sa richesse, mais marquent aussi ses limites : les néophytes jugeront certains exposés, rédigés par des spécialistes, trop ardues ou trop touffus ; à l'inverse, le spécialiste d'un domaine restera sur sa faim, ne trouvant pas dans cette synthèse ce qu'un ouvrage étroitement spécialisé pourrait lui apporter. Il est difficile de satisfaire les exigences d'un public aussi varié. Certains genres de manuscrits, juridiques, lyriques, scientifiques, liturgiques ou musicaux, demanderaient un traitement approprié, mais cette étude devrait former la matière d'autres livres. De la même façon, le chapitre 4 sur l'écriture ne prétend pas constituer un manuel de paléographie pour les quatre écritures étudiées à l'IRHT. Les indications données sur les écritures grecque, arabe et hébraïque sont volontairement sommaires. Nous sommes cependant convaincus que plusieurs notions développées dans ce chapitre sont susceptibles d'intéresser les chercheurs travaillant dans des aires linguistiques différentes et d'être adaptées à leur domaine propre. À la lecture, on s'apercevra d'ailleurs que le chapitre ne se limite pas à la question de la forme des lettres (la morphologie), qui nécessite en effet un exposé spécifique pour chaque alphabet, mais qu'il évoque aussi les multiples facettes de l'acte d'écrire.

Guidés par un souci didactique, nous nous sommes attachés à définir les termes techniques au fur et à mesure de leur apparition. Nous n'avons cependant pas jugé utile de joindre un glossaire, qui aurait fait double emploi avec le *Vocabulaire codicologique* de Denis Muzerelle (1985), facilement accessible, et désormais disponible également en versions italienne (1996) et espagnole (1997). Nous avons essayé de diriger l'attention de tous les utilisateurs de manuscrits sur les points essentiels. Devant un bâtiment, l'œil exercé de l'architecte ou du maçon sera immédiatement attiré par certains détails, voire par certains défauts, qui échapperont à ceux qui ne sont pas du métier. C'est donc à une éducation du regard qu'est destiné cet ouvrage. Il ne faut toutefois pas se leurrer : dans certains domaines, un apprentissage spécifique et une longue expérience (il faut voir beaucoup de manuscrits)

sont indispensables pour acquérir les compétences nécessaires. Chaque chapitre inventorie les éléments qui méritent d'être relevés, mais il précise aussi les conditions dans lesquelles doit s'effectuer l'observation, souligne éventuellement l'intérêt de tel relevé ou en montre les limites. Affranchis des contraintes imposées par l'informatique, nous avons renoncé à être trop directifs ou normatifs, et refusé de livrer des notices-types ou des protocoles de description universels, dont il suffirait de cocher les cases. Cette souplesse revendiquée laisse libre cours aux habitudes de travail contractées dans chaque domaine, dans la mesure où elles ne sont pas aberrantes, et permet à chacun d'adapter ses relevés au type de travail qu'il effectue. Nous n'abandonnons cependant pas le lecteur au milieu du gué, avec son abondante moisson de renseignements, puisque nous lui proposons à plusieurs reprises des exemples de relevés, ou que nous lui donnons des conseils pour la mise en forme des éléments recueillis. Nous avons également accompagné l'exposé d'exemples (réels ou fictifs), de schémas et de photos. La bibliographie sélective placée en fin de chapitre est le plus souvent classée par rubriques ; elle permettra à qui le souhaite de compléter son information.

L'ouvrage se place dans la perspective idéale de l'examen direct d'un manuscrit, sous tous ses aspects. Le nombre et la précision des relevés peuvent en décourager plus d'un ; il est vrai que l'étude exhaustive de certains manuscrits complexes peut exiger des semaines, voire des mois. Il faut savoir garder la mesure et surtout proportionner son effort à l'objectif poursuivi : catalogage, constitution d'un album paléographique, édition d'un texte, élaboration d'une notice d'exposition. Nous n'indiquons pas ce qui doit obligatoirement être relevé, dans toutes les circonstances et par tous ; il faut nécessairement opérer un choix en fonction du travail mené. De toute façon, l'objet étudié, qui ne réalisera qu'un petit nombre des possibilités recensées, apportera déjà une première limitation. Naturellement, les conditions ne sont pas les mêmes quand on effectue un examen direct du manuscrit (« autopsie ») et quand on travaille sur des reproductions, des microfilms ou des photographies. Dans ce dernier cas, les observations codicologiques qu'il sera loisible d'effectuer seront considérablement réduites. Il arrive aussi que, dans telle ou telle bibliothèque, les conditions d'un examen complet ne soient pas réunies (éclairage insuffisant, restrictions apportées à la manipulation du manuscrit) ou encore, tout simplement, que l'état matériel du manuscrit ne permette pas un tel examen.

L'examen se fait normalement à l'œil nu, sans recours à un appareillage sophistiqué : une bonne paire d'yeux, une règle graduée et un crayon suffisent le plus souvent. Il peut cependant être utile de disposer d'une plaque à lumière froide pour identifier les filigranes, ou d'un micromètre pour mesurer l'épaisseur du parchemin ou du papier. Le déchiffrement des écritures effacées se fera encore, le plus souvent, à l'aide d'une simple lampe

de Wood. Le recours à des procédés optiques, à des analyses chimiques ou à un traitement digital des images (en particulier dans le cas des palimpsestes) est l'affaire des spécialistes. Nous avons signalé en passant quelques-unes de ces techniques de pointe, utilisées par exemple pour déterminer la composition des encres ou des pigments, la texture du papier ou l'essence du bois dont sont constitués les ais (dendrochronologie). Nous voulons cependant insister sur le fait que, même pratiqués par des non spécialistes, les relevés doivent pouvoir être exploités par les spécialistes eux-mêmes, ou du moins attirer leur attention sur telle particularité. Dans cette perspective, on préférera les faits objectifs aux appréciations purement subjectives.

D'une façon générale, il est conseillé à l'observateur de relever le plus d'informations possibles au moment de l'examen direct du manuscrit, surtout s'il ne dispose plus de l'original par la suite. Il sera alors trop tard pour regretter les omissions ou les imprécisions. Mais il y a à cela une autre raison : on n'est pas toujours en mesure de distinguer d'emblée les traits pertinents. D'ailleurs, tel élément, qui passait pour insignifiant, pourra acquérir, avec les progrès de la recherche, une importance insoupçonnée. Les exigences formulées pour le relevé des incipit et des explicit ou la transcription du colophon pourront paraître excessives, mais nous avons montré leur bien-fondé. Évidemment, tous les éléments du relevé ne devront pas être repris dans la synthèse finale. L'étude d'un manuscrit ne doit pas se transformer en monographie. Rien ne serait plus désastreux que de mettre bout à bout toutes les observations recueillies, sans chercher à établir entre elles une hiérarchie.

La manière de rédiger dépendra là encore beaucoup du travail à mener. Des travaux plus techniques supporteront schémas, mesures nombreuses et formules elliptiques ; d'autres, plus littéraires, exigeront un effort de rédaction. Dans tous les cas, on négligera beaucoup d'informations insignifiantes ou secondaires, de façon à faire ressortir les données essentielles et à restituer le plus fidèlement possible la physionomie du manuscrit étudié. C'est à ce moment-là aussi qu'il faudra rapprocher des éléments que l'analyse aura peut-être séparés et mettre en lumière les relations qu'ils entretiennent au sein du manuscrit. Le luxe d'un manuscrit ne s'évalue pas seulement à sa décoration, mais aussi à la qualité du matériau et au soin apporté à la mise en page et à la copie des textes. La décoration entretient des rapports complexes avec le texte qu'elle illustre, selon une hiérarchie qu'il faut dégager. La composition en cahiers est à mettre en relation avec le contenu des textes ou la distribution du travail entre plusieurs copistes. Pour établir la date d'un manuscrit ou son lieu de copie, en l'absence de toute mention explicite, on aura tout intérêt à rassembler un faisceau d'indices, de nature matérielle, paléographique, textuelle ou historique. La conclusion à laquelle on arrivera atteindra alors le degré de la certitude.

La rédaction de cet ouvrage s'est étendue sur plus de dix ans et a mobilisé dans des proportions variables l'énergie d'une vingtaine de membres de notre institut. Plusieurs parties ont même fait l'objet d'une rédaction collective ; d'autres, plus spécifiques, sont dues à une seule personne ou à une section linguistique. Ce programme fédérateur, emblématique de l'activité de l'IRHT, a été lancé par Louis Holtz, le directeur d'alors, puis fermement soutenu par son successeur, Jacques Dalarun. Nous sommes reconnaissants à ce dernier d'avoir toujours placé ce programme parmi les tâches prioritaires. Nous voudrions aussi remercier Marie-Geneviève Guesdon, Conservateur au Département des manuscrits orientaux de la Bibliothèque nationale de France, qui a bien voulu apporter les compléments indispensables pour le domaine arabe. Nous exprimons enfin toute notre gratitude à Christine Melin, qui a assuré la préparation et la mise en forme de l'ouvrage, à Pierre Augustin et Françoise Fery-Hue, qui ont participé à la relecture finale.

Paul Géhin

Introduction

Pour le signalement du manuscrit : les cotes

Sous la responsabilité de Donatella Nebbiai. Bibliographie mise à jour avec le concours de Bénédicte Giffard et Hanno Wijsman.

PREMIÈRE ÉTAPE DU SIGNALEMENT, l'indication claire et exacte du lieu de conservation et de la cote d'un manuscrit (n° d'ordre et/ou désignation topographique à l'intérieur du dépôt) constitue un préalable indispensable à tout travail de description codicologique et permet aux bibliothécaires, aux éditeurs et aux historiens de repérer le manuscrit de manière sûre. Dans cette perspective, et afin d'éviter des citations incomplètes ou erronées, on se reportera de préférence aux indications bibliographiques et aux instruments de travail cités ci-après. Si nécessaire, on s'adressera au bibliothécaire du lieu de consultation.

Pour les manuscrits latins, on consultera essentiellement J. Fohlen (1980). Des listes d'« autorités » intéressant les manuscrits des domaines latin et grec sont fournies dans les tables de la revue *Scriptorium* (revue internationale des études relatives aux manuscrits).

En ce qui concerne les manuscrits hébreux, on consultera B. Richler (1994). On trouvera dans *World Survey of Islamic Manuscripts* (1992-1994) les noms des bibliothèques et des fonds du monde entier (en langues originales, mais translittérés) conservant des manuscrits islamiques, surtout arabes, turcs et persans, et aussi des manuscrits arabes chrétiens.

Par ailleurs, un répertoire d'ensemble, utile pour vérifier l'exactitude des libellés des cotes de bibliothèque, est offert par la base Medium, qui gère la filmothèque de l'IRHT tout en étendant progressivement son recensement

aux manuscrits dont il ne possède pas forcément la reproduction <<http://medium.irht.cnrs.fr/>>.

Non recensées dans les répertoires indiqués ci-dessus, les dénominations usuelles (les philologues et les historiens d'art en ont souvent attribué aux manuscrits des domaines grec, latin et français) ne doivent pas être confondues avec les cotes. Ces dénominations se fondent souvent sur le nom de la ville où le manuscrit est conservé : on s'est ainsi parfois borné à désigner génériquement par *Parisinus*, *Montepessulanus*, *Guelferbytanus* tel manuscrit conservé à Paris, à Montpellier ou à Wolfenbüttel. Dans d'autres cas, ces appellations s'appuient sur les caractéristiques extérieures du manuscrit : la dénomination *Codex aureus* pour des manuscrits liturgiques écrits en lettres d'or s'applique à la fois, par exemple, à deux évangélistes, l'un originaire de l'abbaye de Lorsch (Città del Vaticano, Biblioteca Apostolica Vaticana, Palat. lat. 50), l'autre provenant de Saint-Emmeran de Ratisbonne (München, Bayerische Staatsbibl., Clm 14000). Enfin, d'autres dénominations ont été forgées à partir d'anciens lieux d'origine, voire d'anciens possesseurs.

Nous citerons, à titre d'exemple, la *Bible dite de Charles le Chauve*, actuel Paris, BnF, lat. 2 (IX^e siècle), qui est la Bible léguée par l'empereur à l'abbaye de Saint-Denis, très vraisemblablement en 877 ; ou bien les *Grandes Heures de Rohan*, actuel Paris, BnF, lat. 9471, qui porte les armes de la famille de Rohan et a très probablement été exécuté pour Alain IX, duc de Rohan et époux de Marie de Lorraine. Mentionnons encore le *Book of Armagh*, un exemplaire du Nouveau Testament copié au début du IX^e siècle à la cathédrale d'Armagh et aujourd'hui conservé à Dublin, Trinity College, 52. Un autre manuscrit contenant les Évangiles, du début du VII^e siècle, lui aussi conservé à Dublin, l'actuel Trinity College 55, est connu sous le nom de *Codex Usserianus primus*, d'après son premier possesseur attesté, l'archevêque d'Armagh James Ussher (1624-1655). Pour un répertoire de ces dénominations, on consultera W. Fitzgerald (1992).

On écartera de la notice ces dénominations – leur place ne se justifie éventuellement que dans la bibliographie – et l'on présentera le manuscrit par les seuls éléments qui permettent de l'identifier sans ambiguïté, à savoir la ville, le dépôt (bibliothèque, musée, fonds d'archives et, dans le cas des fonds privés par exemple, château, collège ou institution religieuse) et la cote proprement dite qui, comme on va le voir, peut à son tour se composer de plusieurs éléments.

Les deux premiers éléments, nom de la ville et du dépôt, sont à donner de préférence dans la langue originale du pays, dans un souci d'uniformisation. On dira par exemple : Paris, Bibliothèque nationale de France ; Roma, Biblioteca Nazionale « Vittorio Emanuele » ; Istanbul, Süleymaniye Kütüphanesi ; Istanbul, Millet Kütüphanesi. Cependant, pour les noms de villes en langues utilisant des signes diacritiques non disponibles, ou qui

ne s'écrivent pas en caractères latins, il est parfois plus sage d'adopter une forme « internationale » plutôt que de commettre des formes difficiles à reproduire ou méconnaissables.

On veillera à actualiser les anciennes dénominations, aussi bien pour les villes que pour les dépôts. À titre d'exemple, l'indication Leningrad doit désormais être remplacée par Sankt-Peterburg. De même, en citant un manuscrit conservé à la bibliothèque municipale de Sélestat, il conviendra de rectifier les indications du *Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques des départements* (série in-4°) qui se réfèrent à ce fonds. Établi en 1861, ce catalogue germanise le nom de cette ville alsacienne en « Schlestadt ». Dans les cas d'homonymie, courants dans le monde anglo-saxon, on accolera l'indication du pays ou de l'état au nom de la ville : c'est là le seul moyen de distinguer, par exemple, un manuscrit conservé à Cambridge, en Grande-Bretagne, et pour lequel l'indication Cambridge suffit, d'un manuscrit conservé à Cambridge aux États-Unis. Pour ce dernier, on fera suivre le nom de la ville par l'abréviation du nom de l'état, Mass., pour Massachussets.

Pour les dépôts, on citera le cas de Londres, où l'indication British Museum, depuis une réorganisation survenue en 1973, est désormais à remplacer par British Library. En France, les dépôts de villes de province sont habituellement désignés par l'expression « Bibliothèque municipale », quelle que soit leur appellation officielle (Médiathèque de la ville X, médiathèque Jean Dupont, etc.). Cette règle souffre quelques exceptions : à titre d'exemple, mentionnons la bibliothèque Méjanes d'Aix-en-Provence et la bibliothèque Inguibertine de Carpentras.

La cote proprement dite, qui désigne le manuscrit lui-même à l'intérieur du dépôt, revêt des formes diverses et souvent complexes. On veillera ainsi, tout d'abord, à ne pas confondre la cote actuelle avec les anciennes cotes et les marques d'inventaire. Ces éléments, qui peuvent figurer sur les manuscrits ou sur les reliures, se réfèrent souvent à des classements anciens, qui n'ont plus cours à l'heure actuelle : c'est le cas des numéros de l'ancienne bibliothèque de Colbert, figurant sur un grand nombre de manuscrits de la Bibliothèque nationale de France. Il en est de même des numéros de catalogue, qui sont parfois, comme à la bibliothèque municipale d'Arras, indiqués avec la cote, mais ne doivent pas être confondus avec elle.

Par exemple, le manuscrit Arras, Bibl. mun., 434 (xii^e s.) est coté sous le n° 1014 dans le *Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques des départements* (t. IV de la série in-4°).

De nombreux catalogues de fonds actuels proposent donc, en annexe, des tables de concordance entre ces différentes formes. On désignera en revanche comme « hors catalogue » les nouvelles acquisitions qui, entrées

dans la bibliothèque après la rédaction du catalogue, n'ont pas encore reçu de cote.

Les catalogues de manuscrits publiés dans les pays arabes sont le plus souvent organisés par disciplines (Coran, Tradition musulmane [ḥadīṭ], droit [fiqh], historiographie [ta'riḥ], etc.) et les numéros d'ordre des catalogues sont différents des cotes. Comme il n'existe pas toujours de tables de concordance, il sera utile de signaler également les numéros d'ordre des manuscrits dans les catalogues.

Pour les manuscrits hébreux, il convient d'ajouter le numéro de catalogue lorsqu'il existe : par exemple pour Londres, British Library, le catalogue de G. Margoliouth (1899-1915) et pour Oxford, Bodleian Library, le catalogue de A. Neubauer (1886-1906). Les suppléments aux catalogues édités par B. Richler (pour Oxford, Parme et bientôt la Biblioteca Apostolica Vaticana), qui comportent de brèves descriptions codicologiques et paléographiques par M. Beit-Arié, sont classés sous le numéro du catalogue. Lorsque cela est possible, il convient aussi de donner le numéro du microfilm conservé au IMHM – Institute of Microfilmed Hebrew Manuscripts (Jewish National and University Library, Jérusalem). En effet, la majorité des chercheurs utilisent les microfilms de cet institut, dont on trouvera le fichier reproduit à la section hébraïque de l'IRHT (Paris).

Une cote pouvant se composer de plusieurs éléments, ceux-ci doivent tous être mentionnés correctement et en bon ordre, afin de permettre l'identification sûre du manuscrit. Ainsi, les cotes de la Bibliothèque nationale Russe (RNB) comportent quatre éléments distincts se référant successivement à la langue du volume, à son format, à son support et à son numéro d'ordre, ce dernier comprenant à son tour un chiffre romain suivi d'un chiffre arabe. Seul l'ensemble de ces éléments permet d'identifier un manuscrit avec certitude, le même numéro d'ordre pouvant figurer sur des manuscrits de différentes langues, de différents formats et supports.

Voici à titre d'exemple l'une de ces cotes, affectée à un manuscrit de *Regnaut et Jeanneton*, copié au ^{xv}^e siècle : sa cote est Sankt-Peterburg, Bibliothèque nationale Russe, Fr. Q. p. XIV, 1. Dans ce cas, Fr. désigne la langue, ici le français ; Q. le format, in-4° ; p. le support, ici le papier ; XIV, 1 le n° d'ordre du manuscrit.

La forme de certaines cotes découle parfois de classements très anciens, notamment topographiques. Ainsi les cotes des manuscrits du fonds ancien de la Biblioteca Medicea Laurenziana (Firenze) comportent deux chiffres, le premier se référant au pupitre (*pluteus*), le deuxième représentant le numéro d'ordre du manuscrit. Un autre fonds de cette même bibliothèque, réunissant les manuscrits qui proviennent de l'ancien couvent franciscain de Santa Croce, est doté de cotes semblables, composées d'un chiffre romain (de I à XXXVI) qui se réfère à l'emplacement du manuscrit sur les anciens pupitres

(*plutei*), et de deux sous-séries, marquant la position du pupitre, à gauche ou à droite (*sin.* et *dext.*), chacune dotée d'une numérotation suivie en chiffres arabes. La mention du fonds et le libellé correct des éléments de la cote sont donc indispensables, afin de ne pas confondre des manuscrits appartenant à l'un ou l'autre fonds.

D'une manière générale, les manuscrits des bibliothèques de petite ou moyenne importance (comme les bibliothèques municipales, ou à Paris, la bibliothèque de l' Arsenal [BnF], voire la bibliothèque Mazarine) n'ont, comme cote proprement dite, qu'un numéro d'ordre ; celui-ci, précédé de l'indication de la ville et du nom du dépôt, suffit alors à leur identification. On signalera cependant dans un certain nombre de bibliothèques municipales, comme celle de Reims ou celle de Valenciennes, l'existence de fonds annexes, qui tirent généralement leur nom du collectionneur qui les a légués. À titre d'exemple, la bibliothèque municipale de Lyon comporte, à côté du fonds principal, les fonds Coste et Palais des Arts.

L'existence de plusieurs fonds est un phénomène général dans les grandes bibliothèques, comme la Bibliothèque nationale de France (Paris), la British Library (London), la Bodleian Library (Oxford) ou la Biblioteca Apostolica Vaticana par exemple. Comme dans le cas des bibliothèques municipales indiqué précédemment, les noms de ces fonds reflètent l'histoire de ces bibliothèques : il s'agit parfois des noms d'anciens possesseurs ou d'institutions dont les bibliothèques originelles ont abouti dans un même dépôt. Citons au hasard les noms de personnalités comme Arundel, Burney, Egerton, Sloane à la British Library, Barocci et Digby à la Bodleian Library, Barberini, Ferraioli, Ottoboni à la Biblioteca Apostolica Vaticana, voire ceux d'institutions religieuses, comme le fonds du Capitolo di S. Pietro (Biblioteca Apostolica Vaticana).

Les bibliothèques de Turquie comprennent elles aussi de nombreux fonds appelés par les noms d'anciens possesseurs ou d'institutions. Il est fréquent que des manuscrits soient désignés par une cote, suivie du nom du fonds, sans référence à la bibliothèque où ils sont conservés. On pourra alors les localiser grâce aux travaux de F. Sezgin (1978).

Ces fonds rassemblant souvent, à leur tour, un nombre très important de manuscrits, des sous-séries les groupant par langues y ont parfois été établies : c'est le cas, par exemple, des manuscrits du fonds Ottoboni qui est partagé en manuscrits grecs et latins. On citera donc un manuscrit de ce fonds de la façon suivante : Città del Vaticano, Biblioteca Apostolica Vaticana, Ottoboni lat. suivi du numéro. Notons à ce propos que le fonds Rossi qui englobe pourtant près de mille deux cents manuscrits de langues différentes, ne comporte pas de sous-séries analogues. Dans d'autres fonds, des sous-classements ont été établis selon des critères formels : ainsi le fonds Stowe de la British Library est réparti en deux séries numériques séparées, l'une groupant les « manuscrits », l'autre les « charters ».

À la Bibliothèque nationale de France, une grande partie des fonds issus d'anciens possesseurs (Colbert, Saint-Germain, Sorbonne) a été refondue en un seul ensemble, réparti par langues. Cet élément linguistique doit donc obligatoirement être cité dans la cote, afin par exemple de pouvoir distinguer le Paris, Bibliothèque nationale de France, latin 14278 du manuscrit, conservé dans le fonds français et portant le même numéro d'ordre.

Dans certains pays arabes, l'Égypte notamment, l'indication de la matière selon la division traditionnelle des sciences arabo-musulmanes entre également dans la constitution de la cote. On aura ainsi : Le Caire, Dār al-kutub, Muṣṭafā Fāḍil, ḥadīṭ 254, à distinguer de ta'riḥ 254. Ces différents éléments de la cote des manuscrits arabes ne sont pas toujours indiqués dans un ordre fixe. On trouvera ainsi, pour un recueil fameux de textes avicenniens : Dār al-kutub, ḥikma 6 *mīm* (abrégéant « Muṣṭafā Fāḍil ») pour dire : Dār al-kutub, Muṣṭafā Fāḍil, ḥikma 6. Il est fréquent aussi que plusieurs numérotations coexistent pour une même bibliothèque. Les manuscrits de la bibliothèque Asadiyya (anciennement Zāhiriyya) de Damas ont un numéro d'ordre dans la totalité du fonds et, pour certaines matières, un autre numéro. On trouvera le même volume désigné tantôt comme Asadiyya 619, tantôt comme Asadiyya, tafsīr 244.

Dans beaucoup de cas cependant, les entrées des catalogues établis dans les pays arabes ne portent pas sur les volumes, mais sur les textes, classés par ordre alphabétique des titres, avec renvoi à la cote du volume. Cela pose d'évidents problèmes, notamment pour reconstituer d'après le catalogue le contenu des recueils (*mağmū'a-s*).

Bibliographie

Ouvrages et articles imprimés

Domaine latin :

FITZGERALD W., « *Ocelli nominum* ». *Names and Shelf-Marks of Famous/Familiar Manuscripts*, Toronto, 1992.

FOHLEN J., « Études récentes sur les manuscrits classiques latins », dans *Scriptorium*, 34, 1980, p. 96-105.

– « L'art de vérifier les cotes de manuscrits », dans *Scriptorium*, 63, 2009, p. 141-147

Domaine grec et byzantin :

OLIVIER, J.-M., *Répertoire des bibliothèques et des catalogues de manuscrits grecs de Marcel Richard*, Turnhout, 1995.

Domaine hébreu :

RICHLER B., *Guide to Hebrew Manuscripts Collections*, Jérusalem, 1994 (The Israel Academy of Sciences and Humanities), 2^e éd. augmentée 2014.

Domaine arabe :

ROPER G., *World Survey of Islamic Manuscripts*, Londres, al-Furqân Islamic Heritage Foundation, 1992-1994, 4 vol.

SEZGIN F., « Bibliotheken und Handschriftensammlungen arabischer Handschriften », dans *Geschichte des Arabischen Schrifttums*, Band VI, Leyde, 1978, p. 311-466.

Quelques ressources en ligne

La plupart des bibliothèques possèdent désormais des sites en ligne permettant d'accéder à leurs ressources. Pour un répertoire mondial des bibliothèques, cf. *The World of Learning*, dernière édition en 2015 <<http://www.worldoflearning.com>>.

La revue *Scriptorium* (Bruxelles), revue internationale spécialisée dans l'étude des manuscrits médiévaux et de la codicologie, publie en ligne le répertoire des manuscrits cités dans ses articles <http://www.scriptorium.be/search_manuscript.php>.

La base *Medium*, développée par l'IRHT, offre un corpus de référence des cotes de manuscrits du Moyen Âge et de la Renaissance conservés dans les bibliothèques de France, reproduits et/ou recensés à l'IRHT <<http://medium.irht.cnrs.fr/>>.

Pour les manuscrits grecs, cf. *Pinakes : textes et manuscrits grecs*, développée par la section grecque de l'IRHT <<http://pinakes.irht.cnrs.fr/>>.

Pour les manuscrits hébreux :

Catalogue des microfilms de manuscrits hébraïques de la Bibliothèque nationale d'Israël <<http://merhav.nli.org.il/>> ou bien <<http://aleph.nli.org.il/>>.

Base de données de manuscrits hébraïques datés Sfardata <<http://sfardata.nli.org.il/>>.

Base de données de fragments de la Geniza du Caire : *Friederg Genizah Project* <<http://www.jewishmanuscripts.org/>>.

Base de données de fragments européens *Books within Books* <www.hebrewmanuscript.com>.

Pour les manuscrits arabes, cf. MELCom international (Middle East Libraries Committee) : catalogues de manuscrits en ligne et manuscrits numérisés classés par pays <<http://www.melcominternational.org/>>.

Pour les manuscrits en langue d'oc et d'oïl, cf. *Jonas. Répertoire des textes et manuscrits médiévaux en langue d'oc et d'oïl*, développé par la section romane de l'IRHT <<http://jonas.irht.cnrs.fr/>>.

Voir également, pour la France :

Répertoire international de manuscrits et incunables récemment acquis par les bibliothèques publiques

<<http://www.palaeographia.org/acquis/acq.htm>>.

Pour la BnF <<http://archivesetmanuscrits.bnf.fr/>>

Chapitre 1

Les matériaux : support et encre

Sous la responsabilité de Monique Zerdoun. Bibliographie mise à jour par Caroline Bourlet.

LES SUPPORTS LES PLUS FRÉQUEMMENT REPRÉSENTÉS dans les manuscrits médiévaux sont le parchemin et le papier, et ce chapitre leur sera essentiellement consacré. Pour les *codices* de papyrus, qui relèvent de l'Antiquité tardive plutôt que du Moyen Âge, se reporter à l'annexe 1, p. 54.

Les papiers auxquels nous aurons affaire sont de deux types : filigranés et non filigranés. Les éléments qui permettent d'estimer la date et le lieu de leur fabrication ne sont pas les mêmes et les deux types de papier ne peuvent être décrits de la même façon : ils seront donc présentés comme deux supports distincts.

On rencontre quelquefois des manuscrits copiés sur « supports mixtes » (parchemin et papier) : il s'agit de manuscrits formés pour une partie de parchemin, pour une autre de papier, ou bien de manuscrits de parchemin restaurés avec des feuillets de papier. Cela ne doit pas être confondu avec l'encartage, dont il sera question plus loin (voir p. 77).

Après un exposé sur les encres noires, le chapitre s'achèvera, en annexe 2, p. 55 par quelques remarques sur l'état de conservation des manuscrits et leur restauration.

Le parchemin

Dans l'Antiquité classique, le parchemin sert principalement à la confection de petits carnets qui concurrencent les tablettes. Le développement de son emploi va de pair avec l'émergence du *codex*. Au IV^e siècle, il

rivalise déjà avec le papyrus et il s'impose comme support pour le livre lorsque les réseaux habituels d'approvisionnement en papyrus sont paralysés.

Le papier, connu comme produit d'importation au VII^e siècle en Transoxiane et peut-être jusqu'en Méditerranée orientale, aurait commencé à être fabriqué à Samarcande dès la deuxième moitié du siècle suivant. Son usage se répand au IX^e siècle, aussi bien chez les musulmans que chez leurs voisins (byzantins par exemple). Au Proche-Orient, où l'usage du papier est plus ancien et plus fréquent qu'en Occident, l'emploi du parchemin reste souvent lié au livre sacré. C'est surtout vrai pour la Bible en caractères hébraïques, syriaques ou coptes. Le Coran cesse presque partout d'être copié sur parchemin au V^e h/XI^e siècle, avec quelques exceptions, par exemple en Afrique du Nord, où le parchemin est encore utilisé pour des manuscrits précieux au VIII^e h/XIV^e siècle.

En Occident chrétien, où il est fabriqué à partir du milieu du XIII^e siècle, le papier mettra deux cents ans à renverser le monopole du parchemin. Alors qu'il s'est imposé rapidement dans les pays musulmans du pourtour de la Méditerranée, la méfiance envers la fragilité de ce nouveau matériau l'a relégué longtemps en Occident dans des emplois éphémères (brouillons, comptes, documents administratifs mineurs). À en juger par les fonds des bibliothèques européennes – dont les volumes de papier, moins prisés, ont sans doute été davantage sacrifiés –, 75 % des livres sont encore écrits sur parchemin en Europe au moment où naît l'imprimerie, laquelle entraîne définitivement le déclin du parchemin. On l'emploie pourtant encore pour les tirages imprimés de luxe jusqu'au milieu du XVI^e siècle, et plus tard encore pour les manuscrits de prestige.

Technique de fabrication

L'utilisation de peaux tannées comme support de l'écriture est attestée dans le Bassin méditerranéen depuis très longtemps, mais la technique du parcheminage n'aurait été inventée qu'au III^e siècle avant notre ère, à Pergame. Le mode de fabrication a probablement peu évolué : la peau de l'animal, lavée avec soin, est plongée dans un bain de chaux frais dont l'action permet d'extraire facilement le poil (« pelanage ») et d'éliminer l'épiderme. Après une alternance de séjours dans des bains de chaux de plus en plus dilués et de travail sur le chevalet au moyen de raclours, destiné à arracher les restes de chair et à araser le grain (« effleurage »), la peau est rincée à grande eau, puis fermement tendue sur un cadre de bois où elle sèche lentement avant de subir un ponçage final. L'ensemble des opérations réclame six à douze semaines. Au Proche-Orient, la technique de pelanage est un peu différente : la peau est mise à macérer dans une infusion de substances végétales, parfois

mélangées d'urine et d'excréments animaux. Lors du séchage sous tension, les fibres du parchemin subissent un réarrangement : elles se disposent en couches lamellaires parallèles à la surface de la peau et s'orientent dans le sens des tractions exercées. C'est à cette structure que le parchemin doit sa finesse et la souplesse qui le distingue des cuirs tannés comme des peaux mégissées.

Les peaux utilisées le plus communément sont celles du mouton et de la chèvre, mais d'autres espèces (l'âne par exemple, ou le chameau) ont sans doute été employées occasionnellement. Le veau procure les feuilles de plus grande taille, tandis que le « vélin », fabriqué avec la peau du veau mort-né, se distingue par sa finesse, sa blancheur et son poli (à ne pas confondre avec le *vellum* des Anglo-Saxons, peau de veau épaisse travaillée de façon particulière). Nos connaissances en la matière reposent pour l'essentiel sur des sources documentaires, car l'observation des manuscrits permet difficilement de reconnaître l'animal dont la peau a été utilisée : les fibres du derme ne présentent pas de différence suffisante d'un type d'animal à l'autre, et elles ne gardent pratiquement pas de trace du traitement chimique qu'elles ont subi. Depuis quelques années, cependant, une nouvelle méthode commence à être testée, qui repose sur l'observation au microscope des vestiges de l'organe pileux, dont l'orientation et la distribution varient selon les espèces. Chacune des deux faces de la peau (côté « poil » et côté « chair ») peut généralement être distinguée à l'œil nu (voir p. 76).

Les catalogues de manuscrits orientaux parlent souvent, à propos de parchemin de belle qualité, de « peau de gazelle ». L'expression est à prendre de façon imagée. Selon le *Supplément aux dictionnaires arabes* de Dozy (1881), on désignerait par « peau de gazelle » la « peau préparée avec des petits chevreaux ou agneaux mort-nés ». Ce qui signifierait que la « peau de gazelle » serait un « vélin » fait de la peau d'animaux mort-nés autres que le veau.

Avant d'être utilisé par le copiste, le parchemin pouvait être teint. Les cas sont relativement rares, mais, dans le domaine arabe comme dans le domaine byzantin, les manuscrits de cette sorte sont souvent illustres : le plus célèbre manuscrit arabe est probablement le *Coran bleu* (F. Déroche, 1992, p. 92-95) sans doute copié à Kairouan au IV^e h/X^e siècle. Les artisans eurent à leur disposition d'autres coloris que le pourpre ou le bleu, par exemple le jaune safran ou l'orange, ou encore le vert. Al-Mu'izz Ibn Bādīs, souverain ziride d'Ifrīqiya au V^e h/XI^e siècle, est l'auteur ou le destinataire d'une recette de fabrication d'une encre dorée et d'une encre bleue, dont l'emploi était spécialement réservé au parchemin coloré (M. Levey, 1962).

Comment observer

L'analyse scientifique du parchemin est délicate et, bien que la recherche se soit considérablement développée récemment sur ce sujet (notamment P. Rück, 1991), l'observation requiert des compétences spécifiques et un appareillage complexe. Dans le cadre d'une notice de manuscrit, on se contentera généralement de décrire l'apparence extérieure du matériau, sans préjuger de la nature de la peau et du traitement qu'elle a subi. Le jugement qu'on peut porter sur un parchemin est susceptible d'être influencé par l'impression qu'on garde des spécimens auxquels on est accoutumé ou qu'on a récemment rencontrés.

L'observation doit porter essentiellement sur deux points :

- La qualité intrinsèque du matériau employé découlant du travail de parcheminage : un jugement absolu est souvent moins utile qu'une appréciation relative. La qualité du matériau employé est étroitement liée au luxe du volume produit, que révèlent de nombreux autres indices (la décoration notamment). Il sera donc beaucoup plus significatif de noter, par exemple, que le parchemin de tel manuscrit, bien que très médiocre en soi, est largement supérieur à ce que l'on trouve habituellement dans des volumes comparables par leur époque, leur contenu et l'extraction sociale de leurs copistes et de leurs possesseurs. Bien évidemment, le jugement se trouvera, là encore, handicapé par l'absence d'un système de mesures absolues et ne pourra reposer que sur l'expérience de l'observateur.
- La façon dont le matériau disponible a été employé : les copistes n'utilisaient pas toujours indifféremment le parchemin dont ils disposaient, mais pouvaient veiller plus attentivement à sa qualité pour un certain nombre d'éléments du volume occupant des positions stratégiques : cahiers initial et final, bifeuillets extérieur et central du cahier, feuillets porteurs de peintures, partie du volume subissant une utilisation intensive (par exemple le « canon » du missel). C'est donc principalement à ce système de coordonnées internes qu'il y aura lieu de rapporter les différences et les anomalies qui pourront être observées.

La description

Considérant que l'unité d'observation est le bifeuillet, on s'attachera à observer les points suivants :

Opposition des côtés poil et chair

Examiner dans quelle mesure le parcheminage a éliminé les traces de poil, et indiquer si l'opposition entre côté chair et côté poil est bien marquée (voir

p. 76). Essayer de mettre les irrégularités en relation avec la composition des cahiers.

Dans certains manuscrits de dimensions plutôt grandes, on pourra observer une bande horizontale, traversant le feuillet par le milieu, présentant une forte concentration de traces de poils : elle correspond à l'échine de l'animal, dont les poils, plus forts et plus drus, ont davantage résisté à l'épilation. On peut en déduire que chaque bifeuillet est formé d'une peau entière, ce qui correspond à un pliage in-folio. Dans un pliage in-quarto, cette bande est plus difficilement réparable, car elle se trouve dans le pli du cahier.

Dans les cas où il ne subsiste aucune trace de pilosité, certains indices peuvent aider à discerner les deux faces : on observe fréquemment une alternance entre un aspect mat, voire pelucheux, qui résulte de l'effleurage pratiqué sur le côté poil, et un aspect plus ou moins glacé, correspondant au côté chair. Certains parchemins offrent un aspect « chamoisé » sur chacune des deux faces, ce qui est probablement le signe qu'on leur a fait subir un traitement identique, de sorte qu'il n'est plus possible de distinguer le côté chair du côté poil. Signalons un cas particulier : si le parchemin montre une tendance naturelle à s'enrouler sur lui-même (notamment dans le cas de parchemins très fins), le côté poil correspond normalement à la face concave (le phénomène, mal expliqué, paraît résulter du travail mécanique opéré sur cette face).

Aspect, couleur, épaisseur

Tout en tenant compte de ce que ce vocabulaire peut avoir de subjectif, on peut essayer de préciser la couleur et l'aspect du parchemin à l'aide d'adjectifs comme blanc, blanchâtre, grisâtre, jaunâtre ; brillant, luisant, satiné, nacré ; terne, mat ; gras ; translucide. On peut aussi essayer d'évaluer sa rigidité ou sa souplesse.

L'épaisseur du parchemin est l'un des rares paramètres qui puisse être mesuré (à l'aide d'un micromètre). On trouvera souvent des différences importantes d'un feuillet à l'autre, voire d'une partie à l'autre d'un même feuillet. Il y a donc lieu de multiplier les mesures pour établir une moyenne. On peut recommander un total de dix mesures par bifeuillet, soit, pour chaque feuillet, deux sur la marge supérieure, deux sur la marge inférieure, et trois sur la tranche latérale ; la moyenne est facile à calculer.

Lisières

On désigne sous le nom de *lisière* le bord naturel de la peau parcheminée, qui peut apparaître sur le pourtour de feuillets taillés dans des peaux trop petites. La lisière se présente sous la forme d'une échancrure plus ou moins longue, dont la concavité est plus ou moins accusée. Les traces de pilosité se

raréfient et disparaissent ; le parchemin perd graduellement de son épaisseur, prend une coloration translucide, et s'achève en une sorte de mince bourrelet racorni et brunâtre. Ces défauts sont susceptibles de fournir une information sur les dimensions naturelles des peaux utilisées et sur la façon dont la peau a été pliée pour être découpée et former les bifeuillets, une lisière ne pouvant en effet apparaître sur une tranche correspondant à un pliage de la peau. Il convient donc de noter les tranches (de tête, de gouttière, de queue) qui, dans le manuscrit, sont plus ou moins fréquemment affectées par ce phénomène.

Trous et déchirures

Les trous arrondis, qui déparent les feuillets, résultent des tensions exercées sur le parchemin lors de sa fabrication à des endroits plus fragiles de la peau (kystes, par exemple). Les déchirures linéaires, qui sont la conséquence d'accidents survenus postérieurement au parcheminage (au moment de la fabrication du livre ou à une époque quelconque de son histoire ultérieure), ont évidemment une autre signification, puisqu'elles ne mettent pas en cause la qualité de la matière première. Il convient donc de distinguer soigneusement ces deux types de défauts. Il faut repérer le nombre de bifeuillets affectés par des trous et le nombre moyen de trous présentés par les bifeuillets en cause.

Réparations d'origine

L'observation des défauts doit être complétée par celle des réparations dont ils ont pu faire l'objet. Les trous sont colmatés à l'aide d'une petite pièce de parchemin (« mouche ») qui en épouse assez exactement la forme, soigneusement collée sur son pourtour : les bords sont parfois poncés et marouflés au polissoir pour faire disparaître tout effet d'épaisseur. Les déchirures se réparent à l'aide de coutures en surjet exécutées au moyen de crins, de fils de chanvre ou de fins lacets de parchemin. La réparation a surtout pour but de ne pas laisser apparaître, au milieu du texte, l'écriture du feuillet sous-jacent, ce qui pourrait provoquer des erreurs de lecture. Il est donc utile de noter, outre la technique employée, si les trous et les déchirures ont subi le même traitement selon qu'ils sont à l'intérieur ou à l'extérieur de la surface écrite, et si l'écriture recouvre la réparation ou la contourne.

Le papier : présentation générale

Le papier a été inventé en Chine avant notre ère, mais son utilisation comme support de l'écriture dans le milieu impérial remonte, selon les sources chinoises, à l'an 105 de notre ère. Selon un récit postérieur aux événements, des prisonniers chinois amenés à Samarcande en 133 h/751, à l'issue d'une bataille remportée par les armées abbassides, auraient introduit la fabrication du papier dans le monde musulman. La généralisation de son utilisation dans le monde méditerranéen oriental est due aux Arabes.

Cette technique pourrait avoir connu peu après, dans la même région, une modification fondamentale, avec le remplacement des matières premières traditionnelles (écorces d'arbres) par des végétaux issus de la production locale (lin et chanvre). De même, le broyage à la main ou à l'aide d'une masse actionnée par le pied aurait été remplacé par le travail mécanique de meules de pierre, mues généralement par des animaux.

La création d'une fabrique à Bagdad au II^e h/VIII^e siècle n'est pas certaine. Au siècle suivant, en tout cas, on fabrique du papier dans plusieurs villes de Syrie et de Palestine, puis en Égypte où, dès la fin du IV^e h/X^e siècle, la production millénaire de papyrus à écrire disparaît.

La fabrication passe ensuite à l'autre extrémité de la Méditerranée. À Fès, il y aurait eu cent quatre meules à papier avant 500 h/1106 (M. al-Mannūnī, 1991, p. 21), et jusqu'à quatre cents entre 618 h/1221 et 638 h/1240. À Játiva, dans la province de Valence, une fabrique de papier aurait existé dès 446 h/1054, une seconde à Tolède en 478 h/1085 (O. Valls i Subirà, 1978, p. 5). Lorsque la ville de Játiva est reconquise définitivement par le roi d'Aragon en 1248, la technique de fabrication passe dans le monde chrétien.

Vers la même époque, le papier commence à être fabriqué en Italie : une importante industrie fleurit dans la région de Fabriano à partir du XIII^e siècle. Des innovations sont alors apportées à la fabrication : la meule est remplacée par un système de leviers armés de pilons broyeurs, animés par une roue hydraulique. Le premier moulin à papier est né. Il en va de même pour la forme à puiser la pâte à papier, qui devient entièrement métallique et remplace celle qui était obtenue par assemblage de fibres naturelles et de crin.

En France, l'introduction du papier s'est faite simultanément à partir de l'Espagne et de l'Italie : les premiers papiers sont produits dans la région de Troyes et dans la vallée de l'Essonne vers 1350. Par l'Italie, le papier pénètre aussi dans les pays germaniques, aux XIV^e et XV^e siècles. Plus tardive sera son implantation en Grande-Bretagne (XV^e siècle) et dans les pays nordiques (XVII^e siècle).

La fabrication de papier « arabe » commence à décliner dès les VIII^e h/ XIV^e siècle au Maghreb. Ceci est vrai du moins dans les pays limitrophes de la Méditerranée, car on continue à fabriquer du papier « à l'ancienne » en Perse jusqu'au XI^e h/XVII^e siècle, en Asie centrale jusqu'à la conquête russe, et en Inde jusqu'à nos jours. Tous ces papiers ont été utilisés dans les manuscrits musulmans.

Le papier a donné lieu à un important commerce et il peut être utilisé fort loin de son lieu de production : le lieu de copie des manuscrits ne donne donc pas toujours d'indication directe sur sa provenance, et vice versa. Quelques pages sont consacrées au cheminement du papier (et à l'achat de cahiers de papier tout faits) à travers la Méditerranée au Moyen Âge (M. Gil, 1992).